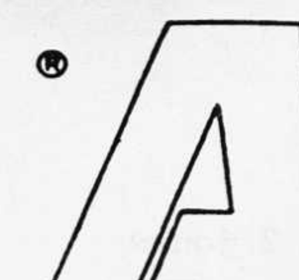
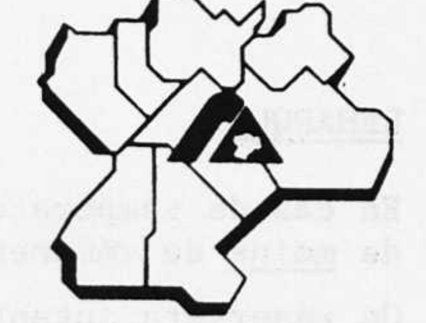
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE



Avertissements agricoles



BULLETIN PÉRIODIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Viticulture Bas-Vivarais

DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
RHÔNE-ALPES

165, rue Garibaldi - Bâtiment B - B.P. 3202 - 69401 LYON Cédex 03 ☎ 78.63.25.65

ABONNEMENT ANNUEL : 130 F - Régisseur Recettes DRAF Rhône-Alpes Bulletin n° 6 - 12 Mai 1989

MILDIOU : 1er TRAITEMENT DES RECEPTION
LE CONCOURS MILDIOU RESTE OUVERT

MILDIOU : 1er traitement en toute situation
BLACK ROT, OIDIUM : poursuite de la protection
ACARIENS : rouges et jaunes à surveiller
P.2 - tableau des produits utilisables
ACARIOSE : repérez la et traitez les vignes atteintes
TORDEUSES DE LA GRAPPE : début de vol mais c'est trop tôt pour traiter

MILDIOU : Premiers foyers primaires . Premier traitement dès réception en toute situation.

*** Situation** : les premiers foyers primaires sont apparus.

Les pluies des 24 - 26 avril, particulièrement la grosse pluie relevée le 26, ont provoqué les 1 ères contaminations.

Des foyers primaires tout récemment ont été découverts à **ST ANDRE de CRUZIERES, LABLACHERE, PAYZAC et ALBA, BOURG-ST-ANDEOL**.

Ces foyers sont très limités (une à quelques taches sur des feuilles basses ou sur des sagattes au raz-du-sol). Toutefois les pluies récentes ont pu provoquer des repiquages immédiats.

*** Préconisation** : **Premier traitement dès réception en toute situation.**

Dans les vignes où des taches sont apparues, toutes les vignes où le mildiou pose régulièrement des problèmes, ainsi que celles où un mildiou mosaique abondant s'est développé à l'automne dernier, on préfèrera un produit contenant du cymoxanil.

Ce premier traitement sera dans tous les cas renouvelé en fonction des propriétés des produits utilisés.

Si une détérioration durable du temps intervient on préfèrera utiliser un produit amenant cymoxanil.

propriétés \ produits	CONTACT	CYMOXANIL CONTACT (pénétrant)	PHOSETHYL + CYMOXANIL + CONTACT (systémique)
lessivable	OUI	NON	NON
rémanence	8 à 10 jours maximum hors lessivage	8 à 10 jours maximum	12 à 14 jours maximum
redistribution sur la végétation	oui, lors d'une humectation non lessivante	NON	NON
protection des nouvelles pousses	NON	NON	OUI

P 340

Imprimerie de la Région RHÔNE-ALPES - Directeur Gérant : J.C. FAUDRIN - Commission Paritaire de Presse N° 477 AD

REMARQUES

En cas de températures élevées ou de risques graves, il faut compter un ou 2 jours de moins de rémanence que ce qui est indiqué ci-dessus.

On réservera autant que possible l'usage des produits systémiques à base d'anilides à la période sensible de floraison nouaison. L'usage en continu de ces produits est à proscrire, y compris pour PULSAN et SIRDATE. Trois traitements anilides maximum (rappel).

BLACK-ROT : protection soignée des foyers habituels et des vignes attaquées en 1988.

Des taches ont été découvertes sur ST ALBAN-AURIOLLES.
Cette protection sera poursuivie en préférant encore les produits à action préventive.

OIDIUM : poursuite de la protection des vignes sensibles ou atteintes en 1988.

Dans les cépages sensibles type CARIGNAN, CABERNET SAUVIGNON, ALPHONSE LAVALLEE, CINSAUT etc..., et les vignes atteintes en 1988 la protection sera renouvelée tous les 14 jours.

Dans les autres vignes (rappel)

- 1er traitement au stade 7 - 8 feuilles étalées
- 2ème traitement au stade H (boutons séparés)

ACARIENS : Rouges et jaunes à surveiller.

Les acariens (rouges et jaunes) sont localement nombreux et peuvent nuire à la jeune végétation. Surveillez vos vignes et intervenez dès que le seuil de 70 % des feuilles occupées est atteint. Tableau des produits utilisables joint.

ACARIOSE : reconnaissez ses symptômes et intervenez si nécessaire.

Les premiers symptômes sont apparus (rameaux rabougris, entrenoeuds courts, feuilles petites et déformées, aspect buissonnant).

Attention ils peuvent être confondus avec l'Eutypiose.

Dans les vignes atteintes, intervenez avec BROMOPROPYLATE à 500 g ma/ha (NEORON) ou dicofol à 500 g ma/ha (nomb. spéc) ou monocrotophos à 300 g ma/ha (AZODRIN 20) ou fenpropathrin à 75 g de ma/ha (DANITOL).

TORDEUSES DE LA GRAPPE : début de vol, mais il est trop tôt pour traiter.

La lutte contre la première génération s'effectue en curatif sur les glomérules.

Des informations paraîtront dans un prochain bulletin.

ACARIENS DE LA VIGNE : LES PRODUITS CONSEILLES

MATIIERES ACTIVES (MA)	SPECIALITES COMMERCIALES (SC)	DOSE SC / Ha	EFFICACITE SUR OEUF D'ETE	LARVES	ADULTES	DELAI AV. RECOLTE	EFFICACITE A L'EGARD DE P. Ulmi	E. Carpini	T. Urticae	OBSERVATIONS
azocyclotin	PEROPAL	1,2 kg		*	*	30 jours	*	*	*	
biphenthrine	TALSTAR TALSTAR FLO	0,25 l 0,30 l		*	*	sans délai		*	*	
esfenvalérate	SUMI ALPHA	0,80 l		*	*	sans délai		*		
fenbutadin oxyde	TORQUE S	0,90 l		*	*	3 jours	*	*	*	Action lente et progressive / Sur T.Urticae préférer l'association TORQUE 1 l/ha + DANITOL 0,5 l/ha
fenpropathrine	DANITOL	0,75 l		*	*	21 jours	*	*	*	Utilisable au printemps même par basse température
fenvalérate	SUMICIDIN 10	0,75 l		*	*	21 jours		*		
fluvalinate	KLARTAN	0,30 l		*	*	21 jours	*	*	*	
lambda-cyalothrine	KARATE	0,80 l		*	*	sans délai	*	*	*	
propargite	OMITE 57 EL	1,5 l		*	*	21 jours	*	*	*	Utiliser sur générations estivales. E.Carpini : 1 l/ha
chlorofenizon	TRICHLORFENSON	1 kg	*	*		7 jours	*	*		
fenizon	TRIFENSON	1 kg	*	*		7 jours	*	*		
clofentézine	APOLLO 50 SC	0,4 l	*			42 jours	*			Activité faible sur larves
hexitiazox	CESAR	0,25 kg	*	*		21 jours	*	*	*	Application précoce. Persistance 2 mois environ
benzoximate	ARTABAN	1,5 l	*	*	*	15 jours	*	*		
bromoprophylate	NEODRON	2 l	*	*	*	15 jours	*	*		
clofentézine + fenpropathrine	VIKTOR	0,5 l + 0,5 l	*	*	*	42 jours	*	*	*	Persistance 2 mois environ
clofentézine + fluvalinate	TORERO	0,5 l + 0,3 l	*	*	*	42 jours	*	*	*	Persistance 2 mois environ
dicofol	Nombreuses spécialités	selon la spécialité	*	*	*	15 jours	*	*		
dicofol + diethion	ACAFOR	2 l	*	*	*	15 jours	*	*		
dicofol + fénizon	OXFOR LIQUIDE	1,7 l	*	*	*	15 jours	*	*		
dicofol + tétradifon	KELTHION	2 l	*	*	*	15 jours	*	*		
dioxathion + tétradifon	OVICAR T	1,65 l	*	*	*	15 jours		*		
propargite + tétradifon	ACARYL PRO	2 l	*	*	*	21 jours	*	*	*	

Liste arrêtée au 15 avril 1989

P 341